

Fiche de données de sécurité



LZD083 DILUENTE PU per Lucidi - PU Thinner for Glossy

Fiche de données de sécurité du 7/14/2020, révision 1

1. Identification

Identificateur de produit SGH

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : DILUENTE PU per Lucidi - PU Thinner for Glossy

Autres moyens d'identification

Code commercial : LZD083

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée :

Usages industriels et professionnels (SU3 - SU22)

Diluant pour vernis

Solvant

Identificateur du fournisseur initial

Fournisseur :

NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Via Monviso, 10 - 20010 BAREGGIO (MI) - Tel. +39 02 90304.1

Importateur:

Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.

7900 Henri-Bourassa Blvd. W.

Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4

Tel : +1-800-361-6000

Emergency phone number for Canada: Canutec (613) 996-6666

Distributeur:

Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.

7900 Henri-Bourassa Blvd. W.

Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4

Tel : +1-800-361-6000

Emergency phone number for Canada: Canutec (613) 996-6666

Personne chargée de la fiche signalétique :

msds@sivam.it

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Tel. +39 02 90304.1 (Lundi - Vendredi 8.00 - 15.00)

Centre antipoison - Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +39 02 66101029 (24 h)

2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux

⚠ Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.

⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant.

P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Fiche de données de sécurité

LZD083 DILUENTE PU per Lucidi - PU Thinner for Glossy

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales

Aucune

Autres dangers

Aucun

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

Identification de la substance :

Code commercial : LZD083

100 % n-butyl acetate

REACH N° : 01-2119485493-29, Numéro Index : 607-025-00-1, CAS : 123-86-4, EC : 204-658-1

 B.6/3 Flam. Liq. 3 H226

 A.8/3 STOT SE 3 H336

Mélanges

N.A.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucun

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

Aucun

Fiche de données de sécurité

LZD083 DILUENTE PU per Lucidi - PU Thinner for Glossy

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux :

Aucun

Propriétés explosives : N.D. in volume

Propriétés comburantes : N.D.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'ignition.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Laver à l'eau abondante.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Recommandations générales sur l'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Conserver à distance de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Éviter l'accumulation de charge électrostatique.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.

Installation électrique de secours.

Température de stockage :

Conserver à température ambiante.

Fiche de données de sécurité

LZD083 DILUENTE PU per Lucidi - PU Thinner for Glossy

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

ACGIH - TWA(8 h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

Travailleur industriel: 960 03 - Travailleur professionnel: 960 03 - Consommateur: 859.7

03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 960 03 - Travailleur professionnel: 960 03 - Consommateur: 859.7

03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 480 03 - Travailleur professionnel: 480 03 - Consommateur: 102.34

03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 480 03 - Travailleur professionnel: 480 03 - Consommateur: 102.34

03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

Cible: Eau douce - valeur: 0.18 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.018 mg/l

Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.36 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.98 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.098 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 35.6 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.09 mg/kg

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucun

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :

Lunettes avec protection latérale

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect et couleur : liquide incolore

Odeur : typique

Seuil d'odeur : 7 - 20 ppm

pH: N.A.

Point de fusion/congélation : - 98 °C

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : 126 °C

Point éclair : 27 °C

Vitesse d'évaporation : N.D.

Inflammation solides/gaz : N.A.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : 7.5% - 1.2 % Vol.

Pression de vapeur : 15 hPa (20 °C)

Densité des vapeurs: 4

Densité relative : 0.880

Hydrosolubilité: 5.3 g/l (20°C)

Solubilité dans l'huile : partiel

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : 2.3

Température d'auto-allumage : 415 °C

Fiche de données de sécurité

LZD083 DILUENTE PU per Lucidi - PU Thinner for Glossy

Température de décomposition : N.D. °C
Viscosité : N.D.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Stabilité chimique

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Risque de réactions dangereuses

Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines), de nitrures.

Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts, de réducteurs forts.

Conditions à éviter

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

Matériaux incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer.

Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant la substance :

DILUENTE PU per Lucidi - PU Thinner for Glossy

a) toxicité aiguë

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

f) cancérogénicité

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H336

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

j) danger par aspiration

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes :

Non.

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :

Fiche de données de sécurité

LZD083 DILUENTE PU per Lucidi - PU Thinner for Glossy

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA :

Non.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH :

Non.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

DILUENTE PU per Lucidi - PU Thinner for Glossy

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 18 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 44 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 674 mg/l - Durée h: 72

Persistance et dégradation

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

Potentiel de bioaccumulation

N.A.

Mobilité dans le sol

N.A.

Autres effets nocifs

Aucun

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. Informations relatives au transport



Numéro ONU

Numéro TDG: UN1123

ADR-UN Number: 1123

DOT number: UN1123

IATA-UN Number: 1123

IMDG-UN Number: 1123

Désignation officielle de transport de l'ONU

TDG-Nom de transport: BUTYL ACETATES

ADR-Shipping Name: BUTYL ACETATES

DOT-Shipping Name: Butyl acetates

IATA-Shipping Name: BUTYL ACETATES

IMDG-Shipping Name: BUTYL ACETATES

Classe de danger relative au transport

TDG Classe: 3

ADR-Class: 3

DOT Hazard Class: 3

Fiche de données de sécurité

LZD083 DILUENTE PU per Lucidi - PU Thinner for Glossy

ADR - Numéro d'identification du danger :	30
IATA-Class:	3
IATA-Label:	3
IMDG-Class:	3
Groupe d'emballage	
TDG Groupe d'emballage:	III
ADR-Packing Group:	III
DOT Packing group:	III
IATA-Packing group:	III
IMDG-Packing group:	III
Dangers environnementaux	
ADR - Polluant environnemental :	Non
IMDG-Marine pollutant:	no
Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC)	
N.A.	
Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement	
Ferroviaire (RID) :	3
TDG Dispositions spéciales:	-
DOT Special provisions:	B1, IB3, T2, TP1
ADR-Subsidiary hazards:	-
ADR - S.P. :	-
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	3 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft:	355
IATA-Subsidiary hazards:	-
IATA-Cargo Aircraft:	366
IATA-S.P.:	A3
IATA-ERG:	3L
IMDG-EmS:	F-E , S-D
IMDG-Subsidiary hazards:	-
IMDG-Stowage and handling:	Category A
IMDG-Segregation:	-

15. Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

Cette Fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement Hazardous Products Regulations (HPR) - WHMIS 2015.

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

Substances énumérées dans le NPRI:

n-butyl acetate est énuméré dans le NPRI Partie 5.

Inventaire DSL - Liste des Substances Domestiques

Cette substance est énumérée dans l'inventaire DSL.

Inventaire NDSL - Liste des Substances Non Domestiques

Cette substance est non énumérée dans l'inventaire NDSL.

Inventaire TSCA

Cette substance est énumérée dans l'inventaire TSCA.

Substances énumérées dans le TSCA:

n-butyl acetate est énuméré dans le TSCA Section 8b.

États-Unis - Réglementations fédérales

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses : Non.

Section 304 - Substances dangereuses : Oui.

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques : Non.

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

Substances énumérées dans le CERCLA : n-butyl acetate - Quantité à déclarer : 5000 livres.

CAA - Clean Air Act

Fiche de données de sécurité

LZD083 DILUENTE PU per Lucidi - PU Thinner for Glossy

Substances énumérées dans le CAA :

n-butyl acetate est énuméré dans le CAA Section 111.

CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA :

n-butyl acetate est énuméré dans le CWA Section 304, Section 311.

États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65 :

Aucune.

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

Oui.

New Jersey Right to know

Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

Oui.

Pennsylvania Right to know

Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

Oui.

Composés Organiques Volatils - COV = 100.00 %

Composés Organiques Volatils - COV = 880.00 g/l

Substances volatiles CMR = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.62

16. Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Fiche de données de sécurité du 7/14/2020, révision 1

Avertissement légal:

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Les informations se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualité spécifique. Les informations concernent un

Cette fiche signalétique annule et remplace toute édition antérieure.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë du mélange, ETA

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

HMIS: Hazardous Materials Identification System

IARC: International Agency for Research on Cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

Fiche de données de sécurité

LZD083 DILUENTE PU per Lucidi - PU Thinner for Glossy

IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
NFPA:	National Fire Protection Association
NIOSH:	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP:	National Toxicology Program
OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps